



Communiqué de presse

L'association « Clupp – Bandol » a été créée à la suite du renouvellement des Représentants des plaisanciers au Conseil Portuaire de Bandol le 1^{er} juin dernier, par MM. Jacques KAUFFMANN, représentant des plaisanciers élu, Michel GRATALOU, représentant sortant et Jean SARRAT, plaisancier.

Elle se propose de rassembler les plaisanciers bandolais pour former des propositions concrètes et argumentées d'amélioration du fonctionnement du port de plaisance de Bandol, poumon économique de la ville.

Elle a déjà présenté trois propositions aux gestionnaires du port :

- ✚ Validation d'une méthode de bio-digestion des vases portuaires, soutenue par la Fédération Française des Ports de Plaisance, plutôt que de mettre en œuvre un dragage classique, générateur de nuisances insupportables et 4 fois plus coûteux.
- ✚ Prolongation de la panne C lors des travaux de remplacement programmés, et à terme des pannes A, B et D, pour créer 32 places nouvelles et générer pour la Sogeba un chiffre d'affaires supplémentaire de 100.000 €.
- ✚ Maintien des contrats saisonniers supprimés l'hiver 2012 – 2013 du fait des travaux réalisés. Ces contrats saisonniers d'une durée de 7 mois, utilisés par 180 plaisanciers, génèrent un chiffre d'affaires pour la Sogeba de 170.000 €. Ils sont supprimés pour déplacer les 80 bateaux stationnés panne C pendant la durée des travaux, soit 2 mois, alors que le port dispose de 80 places passagers quasi inutilisées.

Indépendamment de ces propositions de fonds, le Clupp – Bandol se propose également d'assister les plaisanciers au quotidien dans leurs relations avec l'administration du port.

Vous pouvez contacter le Clupp – Bandol par mail à contact@clupp-bandol.fr ou les rencontrer sur le voilier Paola, panne I, les samedi matin de 10 h à 12 h.